

**accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF
7'900'000.- pour financer les évolutions du Système
d'information de la Direction générale de la cohésion
sociale**

du 4 novembre 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 7'900'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la maintenance évolutive du Système d'Information de la DGCS.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti et amorti en 5 ans. Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

² Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 4 novembre 2025.

Le président du Grand Conseil:

S. Montangero

Le secrétaire général du Grand
Conseil:

I. Santucci

Date de publication : 18 novembre 2025

Délai référendaire : 22 janvier 2026